

# Togo : Une convention pour promouvoir les produits des jeunes entrepreneurs sur les médias de service public



C'est une bonne nouvelle pour les jeunes entrepreneurs togolais notamment ceux bénéficiaires des divers mécanismes gouvernementaux d'appui.

Ces jeunes pourront en effet bénéficier de tarifs préférentiels et de créneaux horaires avantageux pour communiquer sur leurs produits et services sur les médias de service public.

Une convention a été signée dans ce sens ce mardi 20 septembre entre la ministre du développement à la base, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes Mme Myriam DOSSOU D'ALMEIDA et le Prof. Akodah AYEWOUDAN, ministre de la communication et des médias.

Il s'agit en réalité pour les deux ministères de renouveler une précédente convention mise en œuvre à partir de 2017 et qui a été réaménagée pour une meilleure exécution et un soutien renforcé aux jeunes entreprises.

Selon les informations, près d'une centaine de jeunes entrepreneurs ont pu bénéficier de cette opportunité entre 2017 et 2021 sur les médias ciblés notamment la TVT, la Radio Lomé, la Radio Kara, le quotidien Togo presse et l'Agence

Togolaise de Presse (ATOP).

« Ces jeunes pourront également bénéficier d'une expertise et de conseils pour la réalisation de leurs supports de communication écrite et audiovisuelle », a indiqué la ministre Myriam DOSSOU D'ALMEIDA.

« Cette cérémonie renforce et élargit les relations institutionnelles entre les deux ministères, convaincus du caractère indispensable de la publicité dans la promotion des activités des jeunes entrepreneurs, qui éprouvent des difficultés à supporter les coûts élevés de la communication médiatique », lit-on dans un communiqué conjoint publié à cet effet.

**La Rédaction**